

La commune de Huismes restaure ses prairies humides avec le Parc naturel régional

[PNR Loire-Anjou-Touraine - 37]

Objectifs

- Restauration et reconquête de milieux ouverts
- Milieu de prairie humide propice au retour du Rôle des genêts, dont la population résiduelle est très réduite en région Centre-Val de Loire
- Maintien d'autres espèces d'oiseaux intéressantes liées aux prairies (Courlis cendré, Tarier des prés, Bruant proyer, Locustelle tachetée...)

Public cible

Communes (parfois propriétaires privés pour d'autres opérations du même type dans le cadre de contrats Natura 2000)

Principe

Le Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine (PNR LAT) propose un accompagnement technique pour la conversion de boisements (anciennes peupleraies) en prairies humides.

La pérennité de l'entretien du site est assurée via une gestion agricole adaptée, menée par un exploitant local.

« En un an, on a une prairie clef en main prête à être utilisée par l'éleveur »

Contexte

La commune de Huismes est située dans le Val de l'Indre. De nombreuses peupleraies y ont été plantées dans les années 70 : la commune souhaite à présent reconvertir ces sites en milieux ouverts, et y mettre en place une activité de pâturage. Celle-ci est limitée dans le secteur du fait du peu de disponibilités foncières de prairies pour les agriculteurs.

Huismes bénéficie d'une bonne maîtrise foncière sur son territoire. Le site a été désigné au titre du réseau Natura 2000 en 2005 et son animation a débuté en 2010, ce qui a ouvert des perspectives en termes de financement, et a conduit la commune à solliciter le PNR LAT (chargé de l'animation Natura 2000) pour l'accompagner dans les travaux.

Le Rôle des genêts, oiseau patrimonial caractéristique des prairies de fauche alluviales, est considéré comme disparu du Val de l'Indre depuis 2003. La fragmentation de son habitat naturel est une des causes de sa disparition, le maintien d'une population pérenne nécessitant l'existence de grands ensembles prairiaux connectés. Le dernier rôle de la commune a été entendu sur le lot de prairies faisant l'objet de restauration.

Déroulement de l'action

3 chantiers de restauration de milieux humides ont été lancés sur la commune de Huismes. Le chantier de restauration de 2011 est celui pour lequel le porteur de projet a le plus de recul.

Il s'est déroulé dans le cadre d'un contrat Natura 2000, et a été financé à 80%, 20% restant à la charge de la commune.

L'opération de restauration de la prairie humide s'est déroulée de la façon suivante :

- Diagnostic écologique de la zone à reconvertir (6,4 ha) et rencontre de la commune pour identifier ses souhaits, et les confronter au cahier des charges du contrat passé avec l'État et l'Europe.
- Sollicitation de devis et mise en concurrence des entreprises sur les opérations à réaliser.
- Discussion avec le futur exploitant du devenir agricole de la parcelle afin d'en assurer une gestion pérenne par le pâturage et la fauche. La prairie humide est souvent destinée à un usage mixte : alternance de fauche en été et de pâturage en automne. L'idéal est de mettre en place un pâturage extensif pour favoriser la biodiversité.
- Automne-hiver : pose de clôtures avec l'aide d'une entreprise d'insertion.
- Hiver : déroulement du chantier, opération de rognage de souches.
- Fin d'été suivant : préparation de la prairie (broyage des nombreux résidus du rognage, passage d'un cover-crop et d'une herse), puis semis de couvert herbacé et passage du rouleau.

En complément de la restauration de la prairie humide, la commune a souhaité restaurer le bocage présent en bordure de voie communale, afin de créer un chemin propice à la promenade par son attrait paysager. Une prestation a donc été sollicitée auprès d'un élagueur pour la taille et l'entretien de la haie, avec notamment l'émondage de jeunes arbres pour former des têtards. Les déchets du chantier sur plus de 1 000 mètres linéaires ont été valorisés : copeaux pour les espaces verts, bois bûches vendus aux particuliers.

Résultats obtenus

L'exploitant agricole chargé de la gestion de la prairie s'est engagé dans une mesure agro-environnementale (MAE) pour 5 ans, garantissant le pâturage extensif de la prairie. Une partie de la zone restaurée est fauchée mécaniquement.

Suite au chantier de 2011, l'inventaire botanique de suivi n'a pas encore été réalisé, car il faut prendre en compte le temps de reconquête du milieu par la végétation, et le fait que des semis ont été réalisés. Le milieu est potentiellement favorable au développement de la Fritillaire pintade, tulipe sauvage remarquable qui n'a pas encore été observée sur le site.

10 hectares restaurés, sur 3 sites différents

La Pie-grièche écorcheur a été revue sur cet ensemble de prairies, et on constate aussi un retour récent de hérons cendrés, hérons garde-boeufs et aigrettes garzettes.

L'opération a obtenu de bons retours de la part de la commune de Huismes. Les exploitants agricoles sont globalement satisfaits des opérations, qui leur permettent de bénéficier de terrains équipés avec un prix de location raisonnable.

Suite à ces opérations de restauration, un maillage intéressant de prairies humides est en cours de développement dans la vallée de l'Indre. Le retour du Râle des genêts a été noté dans les communes riveraines (détection d'un mâle chanteur en 2015 et preuve de reproduction en 2016), et confirme l'intérêt de garder des prairies de qualité dans les environs.



Passage de disques agricoles pour préparer le terrain avant le semis

Conseils à donner / écueils à éviter

- **État initial de la parcelle** : après l'exploitation de la peupleraie (utilisation uniquement des troncs), le site est souvent laissé en l'état, avec les branchages sur place. Il y a donc nécessité de nettoyer le site - souvent avec un broyeur - avant de lancer l'opération de restauration : coût supplémentaire.
- **Calendrier d'intervention et semis herbacé** : les exploitants souhaitent généralement semer fin août-début septembre, pour bénéficier des pluies automnales. Ce type de semis est moins risqué qu'un semis de printemps, avec ses risques de gelées et de crues. Cependant, pour que la parcelle soit prête à semer fin août, cela nécessite une préparation du terrain en amont. De nombreuses difficultés de calendrier y sont liées :
 - les prestataires sont très sollicités en automne-hiver,
 - problèmes de crues décalant les opérations,
 - la période entre le dessouchage (hiver) et le semis (fin été) est propice au développement de la végétation : reprise de souches mal enlevées, pousses de frênes... qui peut nécessiter une intervention pour éliminer la végétation avant le semis.
 - si retard, le semis est reporté à l'année suivante.

Perspectives

Un autre chantier de restauration (financé par la Région dans le cadre du contrat de Parc) a été mené en 2015-2016 par le PNR LAT sur la commune de Huismes, sur une parcelle adjacente. Le même exploitant agricole sera chargé de la gestion de la prairie, et souhaite s'engager dans une MAE similaire.

Dans 95% des cas, les prairies humides restaurées font l'objet d'une gestion agricole pour permettre leur entretien. La réussite du volet écologique du projet nécessite un volet économique viable.

Quelques communes souhaitent installer des sentiers d'interprétation sur ce type de milieu : observatoires, pontons, aménagement de mares, panneaux pédagogiques..., qui peut venir en complément de la gestion en pâturage des parcelles.

Les autres usages de ce type de milieux, notamment la pêche et la chasse, peuvent aussi être valorisés selon les situations, car il ne s'agit pas de mettre ces espaces «sous cloche».

Pour en savoir +

www.parc-loire-anjou-touraine.fr

Carte d'identité du projet

Porteur de projet : Commune de Huismes

Partenaire technique : PNR Loire-Anjou-Touraine

Partenaires financiers : État (DREAL Centre-Val de Loire), Europe (FEADER)

Budget de l'action : 32 300 € en 2011

Date de début / Fin de l'action : Travaux en 2012-2013



Contact : Olivier RIQUET, chargé de mission Natura 2000
02 41 53 66 00
o.riquet@parc-loire-anjou-touraine.fr
PNR Loire-Anjou-Touraine
7 rue Jehanne d'Arc
49730 MONTSOREAU

